DÉCISION DU CONSEIL

du 10 novembre 1994

portant nomination d'un membre suppléant du Comité des régions

(94/750/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 198 A,

vu la décision du Conseil, du 26 janvier 1994, portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 1994 au 25 janvier 1998 [1],

considérant qu'un siège de membre suppléant du Comité est vacant à la suite de la démission de monsieur Johann Böhm, portée à la connaissance du Conseil en date du 8 novembre 1994 ;

vu la propostion du gouvernement allemand,

DÉCIDE :

Article unique

Monsieur Erwin Huber est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de monsieur Johann Böhm pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

Fait à Bruxelles, le 10 novembre 1994.

Par le Conseil

Le président

U. SEILER-ALBRING

[1] JO n° L 31 du 4. 2. 1994, p. 29.